



## Liquidation judiciaire interminable

Par **esty**, le **01/08/2016** à **13:26**

oui ca va etre long

je suis en liquidation judiciaire par jugement du 21/11/2014 par le tribunal de commerce de quimper

ce jugement était une liquidation judiciaire simplifiée.

hors il reste une licence 4 à vendre donc un autre jugement a été fait le 19/06/2015 pour que que la liquidation ne fasse plus application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée.

depuis aucune information ne m'a été transmise. j'ai donc contacté emj quimper qui a été désigné comme mandataire.

il m'ont informé qu'aucune offre sur la licence n'avait été faite je leur ai donc demandé si je pouvais prendre l'initiative de trouver un acheteur.

emjm'a répondu par mail que ceux ci ne trouvaient aucun inconvénient. j'ai donc mis des annonces et ai mis en relation avec le mandataire 3 personnes qui était intéressé.

mais voulant avoir suite de ces offre j'ai recontacter emj. ceux la m'informe que la commune est intéressée mais ne fait pas d'offre ils ne veulent pas de transfert de la licence. ils ont deja été relancé pour connaitre les offres d'achat et on me dit on les relance.

hors il n'y a plus de fond de commerce elle est vendue seule. la propriétaire des mur étant décédée en mai 2015 les héritiers vende le bâtiment en habitation.

donc par conséquent ma licence reste invendu malgré des personnes intéressées. n'ayant pas de date de fin pour la liquidation judiciaire n'étant plus simplifier. à ce jour peu importe les offre pouvant arrivées pour la licence la commune bloque les probabilité de vente et donc cette liquidation n'aura pas de fin ou du moins je reste bloquer encore plusieurs temps.

j'estime que ce temps devient abusif. fin novembre cela fera déjà 2 ans. donc la mairie dois donner une offre pour la fin de l'année ce qui retarde encore la vente de la licence. pourquoi mm'avoir dit que je pouvais trouver un acheteur si ils savent que tout est bloquer par la mairie.

je suis fiché au FCC de la banque de France tant que pas de clôture. je suis en difficulté pour assumer correctement mes factures du quotidien je n'ai ni chéquier ni carte correct pour assumer correctement le paiement car beaucoup n'accepte pas les espèces. je dois attendre les commandements de payer du trésor public. je me suis relevé de cette liquidation. j'ai des projets avec mes 3 enfants que j'éleve seule depuis la liquidation. mais la non clôture de celle pour des raisons, que j'estime, ne sont pas correctes.

et quand j'essaie d'avoir des renseignements on me dit il faut attendre.

j'aimerais trouver une solution rapide du moins pour le FCC qui me changerait beaucoup la vie. je suis même prête à envoyer et bloquer les sommes des montants de chèques impayés chez le mandataire.

une administration communale me bloque depuis un certain temps alors que cela aurait pu être plus rapide ceci devient abusif sur le temps.

tout ce qui était dans le commerce a été vendu au enchère il reste que la licence au prix de 3000 euros mon dossier mandataire est 53 \*\*\* car ils me l'ont donné pour le transmettre aux personnes intéressées par la licence.

il y a déjà un commerce dans la commune en possession d'une licence 4 cette commune compte moins de 1500 habitants. il n'y a aucun endroit où mettre cette licence à part le bâtiment où j'étais et la mairie ne veut pas l'acheter. car les héritiers m'ont informé du refus de la mairie car ils ont proposé en premier lieu à la mairie d'acheter le bâtiment. soit ils laissent ma licence être transférée soit s'ils ne veulent pas je demande l'arrêt de cet acharnement judiciaire par la clôture.

je vous remercie et souhaite bonne réception